



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SICTOM DE LA ZONE DE DOLE**

SEANCE du 19 MARS 2025

Nombre de délégués en exercice : 53
Présents : 36
Excusés : 17

Date convocation : 11 mars 2025
Date affichage : 7 avril 2025

L'An deux mille vingt-cinq, le dix-neuf mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal de Collectes et Traitement des Ordures Ménagères de la Zone de Dole, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans les locaux de LOCODOLE à DOLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Pascal FICHÈRE, le Président.

Etaient présents :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : JEANNEROD G, CALINON S, CUINET JP, CHAUCHEFOIN G, CROISERAT JL, DAMY O, DEWALLY D, DIEBOLT A, FICHÈRE JP, MANGIN I, HENRY M, GUIBELIN H, HOFFMANN M, GUIBELIN MR, MEUGIN O, MIRAT M, PECHINOT J, PERNOUX A, REBILLARD JM, VADANT M.
Communauté de Communes Jura Nord : BENESSIANO M, BOURCET A, DAUNE M, GOUNAND A, LAVRY G, PERTUS E, THABARD JC.
Communauté de Communes du Val d'Amour : DEGAY P, DUGOIS C, HENRIOUD G, PICHON JC, MASUYER C, THERY J.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : BONGAIN G, GARNIER JN, JOBELIN A.

Etaient excusés :

Communauté d'Agglomération du Grand Dole : BONIN JL, FERNOUX-COUTENET G, GINDRE D, LAGNIEN J, MATHIOT A, ROBERT JC.
Communauté de Communes Jura Nord : BACOT H, CHANCENOTTE A.
Communauté de Communes du Val d'Amour : COUTROT G, DEJEUX A, FRAICHARD A.
Communauté de Communes La Plaine Jurassienne : CORDIER E, FLUCHON E, GUILLEMOT J, LAGALICE C, LEFEVRE N, SCHMIEDER M.

Secrétaire de séance : Monsieur DAUNE Martin.

Délibération n° 19032025-7cs

OBJET : Orientations site de Brevans

Vu le Code Général de la Fonction Publique (CGCT) ;
Vu l'avis du Bureau Syndical du 19 mars 2025 ;

Le Président **EXPOSE** :

Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le



ID : 039-253900633-20250319-19032025_7CS-DE

I ELEMENTS DE CONTEXTE

Le tènement foncier appartenant au SICTOM de la zone de Dole, 22, allée du Bois à Brevans représente une surface de 16.9 hectares répartie sur les communes de Brevans et d'Authume.

Les installations actuelles du SICTOM représentent environ 6.5 hectares.

Le reste des surfaces exploitées (6.8 ha) est occupé par les activités suivantes :

- Quai de transfert des déchets
- Alpha Recyclage, plateforme de regroupement et de traitement des pneumatiques usagés
- Alpha Carbone, unité de valorisation du broyat de pneumatiques
- Installation de stockage de déchets inertes (ISDI), exploitée par BIPE

La zone non exploitée et non aménagée couvre une surface d'environ 3.6 hectares.

Ce site constitue une opportunité à plusieurs titres :

- Opportunité pour le SICTOM de la zone de Dole de développer ses activités ou de proposer de nouveaux services
- Opportunité de développer des activités en lien avec la gestion des déchets et pour répondre aux besoins d'acteurs économiques du territoire.

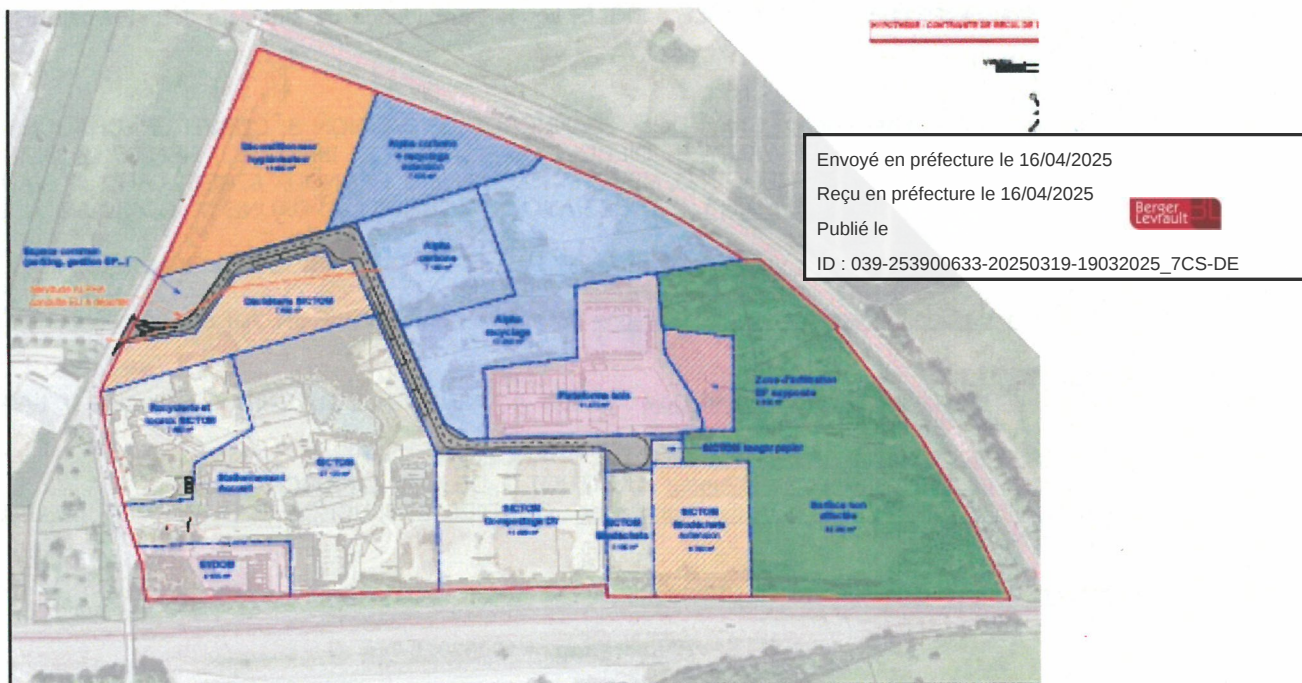
La principale contrainte de ce site porte sur un accès unique pour tous les usages : flux logistiques du SICTOM et d'Alpha Recyclage, mais aussi l'accès pour les usagers et les salariés. Chaque jour, on enregistre en moyenne 200 entrées dont 110 Poids Lourds.

Ainsi, depuis 2022, différentes démarches ont été engagées avec plusieurs objectifs :

- Disposer d'un schéma directeur d'aménagement du site
- Projeter les évolutions potentielles des activités du SICTOM et faire évoluer les activités déjà présentes
- Exploiter les terrains disponibles
- Rendre la disponibilité des terrains anciennement occupés pour l'installation de stockage des déchets inertes
- Fluidifier, sécuriser et séparer les flux

II UN SCHEMA DIRECTEUR D'ENSEMBLE PRENANT EN COMPTE LES EVOLUTIONS POTENTIELLES DU SITE

Il est proposé le schéma directeur d'ensemble ci-dessous :



Les principes ayant conduit au principe de ce schéma directeur d'aménagement sont les suivants :

- a) S'agissant des activités SICTOM, il a été pris en compte l'évolutivité des activités du SICTOM (orange hachuré) :
 - a. Extension de la plateforme de traitement des biodéchets en vrac issus des ménages (agrément sanitaire définitif depuis février 2025).
 - b. Possibilité d'étendre la déchèterie en associant d'autres activités : ressourcerie, végétèrie
 - c. La plateforme bois (en rose) est depuis le 1^{er} janvier 2025 mutualisé entre le SICTOM et un approvisionneur en bois (broyage des bois issus des déchèteries du SICTOM et massification – broyage des bois d'un approvisionneur).
- b) S'agissant du foncier occupé antérieurement par l'installation de stockage de déchets inertes (en vert), une démarche a été engagée avec l'Etat et le SYDOM à l'occasion de la clôture de l'arrêté d'exploitation accordée par l'Etat à BIPE, et qui prévoyait une remise en état des terrains.
- c) S'agissant des activités déjà présentes sur le site ou potentielles via les terrains non – exploités :
 - o Alpha Carbone devrait reprendre son activité fin décembre 2025 et a sollicité une extension de ses emprises actuelles pour les 2 entités Alpha Recyclage et Alpha Carbone (en bleu).
 - o Un projet de déconditionneur – hygiénisateur à émergé, porté par Engie Bioz, avec une perspective de mise en service en 2028. Ce déconditionneur – hygiénisateur représente plusieurs intérêts :
 - Disposer d'un outil de traitement des biodéchets pour les industries agro-alimentaires, la grande distribution, les plateformes logistiques sur le territoire de Bourgogne – Franche Comté.
 - Produire des soupes de biodéchets, qui compléteront les sources d'approvisionnement de Dole Biogaz et alimenteront un nouveau méthaniseur porté par Engie Bioz sur le territoire du Grand Dole.
 - Compléter le panel des outils de valorisation des déchets déjà présents sur ce site, conformément aux objectifs poursuivis avec l'inscription du site dans le dispositif Territoires d'Industrie.
- d) Désenclavement du site de Brevans
 Dans le cadre de ce schéma d'ensemble, il est également prévu un nouvel accès au droit de la D358. Cet accès serait réservé aux entités privées implantées sur le site de Brevans et permettrait de fluidifier et sécuriser les conditions de circulation, mais aussi d'accès au SICTOM par les usagers. Des échanges ont été initiés avec le Conseil départemental du Jura, qui est en cours d'étude de faisabilité de cet accès.

SICTOM de la Zone de DOLE

22 Allée du Bois – 39100 BREVANS – Tél. 03 84 82 56 19 – Fax. 03 84 72 43 53

e-mail : contact@sictomdole.fr – Site : www.sictomdole.org

e) Mise en compatibilité du PLU D'Authume

Il existe actuellement une bande de recul de 75 mètres au droit de la D673, qui contraint fortement la constructibilité des terrains disponibles.

L'implantation du déconditionneur – hygiénisateur nécessite la réduction de cette bande de recul. Les démarches afférentes ont été engagées par le service urbanisme du Grand Dole fin 2024.

III LE CADRE DE CES EVOLUTIONS AU TITRE DES COMPETENCES RESPECTIVES

Le SICTOM de la zone de Dole est un syndicat mixte intercommunal pour la collecte et le traitement des ordures ménagères. Sa mission est la gestion du service public de collecte et de valorisation des déchets ménagers et assimilés.

Les compétences du SICTOM de la zone de Dole ne lui permettent pas d'aménager une zone économique, pour accueillir des entreprises.

Ainsi, il est envisagé la cession du terrain portant les activités économiques autres que celles du SICTOM, soit une surface estimée à 25 000m² à parfaire par voie de géomètre, ainsi que l'emprise de la voirie future d'accès à la zone économique.

IV SOLlicitATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

Après présentation de ce point d'étape sur l'évolution du site de Brevans, le Président sollicite le Conseil syndical pour :

- Poursuivre les démarches avec les entités privées Alpha Recyclage, Alpha carbone et Engie Bioz.
- Poursuivre les démarches notamment avec les services de l'Etat dans un objectif de réhabilitation des terrains anciennement occupés par BIPE.
- Poursuivre la réflexion sur la cession d'une partie du terrain SICTOM à vocation développement économique au Grand Dole. Il convient de préciser que cette cession donnerait alors lieu à une délibération dédiée, soumise au Conseil syndical.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE :**

- La poursuite des démarches avec les entités privées Alpha Recyclage, Alpha carbone et Engie Bioz.
- La poursuite des démarches notamment avec les services de l'Etat dans un objectif de réhabilitation des terrains anciennement occupés par BIPE.
- La poursuite de la réflexion sur la cession d'une partie du terrain SICTOM à vocation développement économique au Grand Dole. Il convient de préciser que cette cession donnerait alors lieu à une délibération dédiée, soumise au Conseil syndical.

Fait à Brevans,
Le 19 mars 2025

Le Président

Jean-Pascal FICHERE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

ID : 039-253900633-20250319-19032025_7CS-DE



Envoyé en préfecture le 16/04/2025

Reçu en préfecture le 16/04/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 039-253900633-20250319-19032025_7CS-DE

